

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 26 mars 2021

N° CP-2021-3-8-8

8^{ème} Commission

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

Service instructeur

Service consulté

SEM NOVARHENA SOUSCRIPTION DES PARTS SOCIALES ET NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Résumé : Le budget primitif 2021 de la CeA ayant été adopté, il s'agit de verser la part de capital que la collectivité a décidé de souscrire et de nommer un administrateur, en remplacement d'un des administrateurs qui ne peut plus, pour des raisons réglementaires, assumer un mandat d'administrateur.

Le 20 février 2020, par délibération CP N° 2020-2-2-8, le Département du Haut-Rhin avait approuvé la création de la SEM transfrontalière dite, à l'époque, « ECORHENA », validé la prise de participation de la collectivité dans cette SEM et nommé 3 représentants : Mmes Brigitte KLINKERT et Marie-France VALLAT, et M. Michel HABIG

Le 25 janvier 2021, par délibération CP n° 2021-1-4-1, la Collectivité européenne d'Alsace a approuvé la version définitive du projet de statuts et du pacte d'actionnaires, approuvé le nouveau montant de sa participation au capital de la SEM (190 000 €) et confirmé la nomination des 3 administrateurs susmentionnés.

Par ailleurs, notre collectivité a été informée le 12 février 2021 que Madame Brigitte KLINKERT, Ministre chargée de l'insertion, ne peut pas être nommée administratrice de la société.

Il s'agit d'attribuer les crédits votés lors de la séance de vote du budget primitif du 15 février 2021, afin de permettre à notre collectivité de verser la participation de 190 000 € sur un compte bloqué ouvert auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Il s'agit aussi de nommer un nouvel administrateur, en remplacement de Mme Brigitte KLINKERT, Ministre délégué à l'insertion, en raison de l'incompatibilité de sa mission actuelle avec un mandat d'administratrice de société.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer 190 000 € à la société d'économie mixte NOVARHENA au titre de la participation de la Collectivité au capital de cette société. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Chapitre 26 – Nature 261 – Fonction 01 ;
- De désigner M. Marc MUNCK comme administrateur de la société ;
- De confirmer la désignation de Madame Marie-France VALLAT et Monsieur Michel HABIG comme administrateurs de la société.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY